



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 15/05/2025 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 8 / Représentés : 13)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Patrick EVEILLARD (représenté par Jean-Paul TROUPEL), Antoine GENCE (représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE), Jérémy LABRUNIE (représenté par Patrice COUDON), Aurore LEFEBVRE (représentée par Caroline BARRAL-AURATUS), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h45

Mme le Maire précise que Patrick EVEILLARD est absent ce soir car il représente la commune au Conseil Syndical du SIVU Auze Ouest-Cantal qui se tient au même moment.

Elle procède par ailleurs à la lecture du courrier de Serge POTEL s'excusant pour sa non-participation ce soir.

Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire indique que le point n°4 sera reporté à un prochain Conseil Municipal car il est nécessaire au préalable d'avoir confirmation que la vente est effective.

1. Informations générales

a) Bilan de la saison balnéaire 2024

A l'issue de la saison 2024, l'eau de baignade du Puech-des-Ouilhes présente un niveau de qualité « excellent » selon le rapport de l'ARS envoyé le 18/03/2025.

b) Décision de classement du terrain de foot

La commission régionale des terrains, à la suite de sa visite sur site, a décidé de maintenir le classement de l'installation au niveau T6 PN pour la période courant à partir du 01/04/2025.

c) Travaux

En complément des photos des différents chantiers qu'il adresse au fil de l'eau aux conseillers, Jean-Paul TROUPEL détaille les derniers travaux réalisés sur la commune :

- Toitures des huttes et des deux sanitaires au camping du Puech-des-Ouilhes : réceptionnées le 30/04/2025 => travail très bien fait.
- Coupe des 17 arbres au camping du Puech-des-Ouilhes : réalisée fin mars => travail fait très proprement.
- Marquages au sol des « Stop » et « Cédez le passage » sur toute la commune : certains marquages n'ont pas été faits car lorsque c'est hors agglo, ce n'est pas à la commune de le faire mais au Département. Toutefois, si la commune réalise des travaux, c'est à elle de le faire. Ce qu'il reste à présent est à la charge du Département.
- Point à temps : il a été répandu fin mars (environ 4 tonnes).
- Réseau d'eau potable et d'eau usée à Peyragude : les branchements ont été faits début avril par Aurillac Agglo.
- Réseau d'eau potable : Aurillac Agglo profite des travaux du Sentier du Tour du Lac, entre la sortie du Rieu et le pont de la Gare, pour procéder à la réfection des conduites.

- Tonte des communaux et du Bourg : un 1^{er} passage a été fait au mois d'avril et un 2^{ème} sur ce début de semaine.
- Base multi-accueil : les travaux avancent. La cuisine sera posée début juin. Le gazon a été semé hier.
- Lotissement de Peyragude : les poteaux vont être enlevés pour faire suite aux travaux d'enfouissement.
- Bacs « Emballages ménagers » / « Ordures Ménagères » : Aurillac Agglo enlève progressivement les anciennes colonnes et les remplace par des nouvelles. Le nécessaire a été fait pour partie au Bourg, à Laguinie, Puechbroussou, Martal, Verniols. Les autres lieux seront équipés prochainement. Il s'avère parfois nécessaire de faire ou refaire certains socles. A Cassan / Calvanhac, il n'y aura plus qu'un seul site de dépôt des ordures ménagères. A Jallès, la réflexion est en cours pour déterminer l'emplacement le plus adéquat.
- Platelage du Puech-des-Ouilhes : les travaux de rénovation sont terminés.
- Sentier du Tour du Lac : les travaux devraient être achevés fin juin. Mme le Maire précise qu'Aurillac Agglo a fixé la date de l'inauguration au 22/07/2025 à 10h30.
- Photovoltaïque : la demande de branchement est en cours pour la centrale implantée sur la base multi-accueil.

Mme le Maire propose que l'inauguration de la base multi-accueil se fasse plutôt en septembre, un samedi.

d) Baignade surveillée

La baignade au Puech-des-Ouilhes sera surveillée sur la période du 01/07 au 31/08/2025, de 14h00 à 18h45.

e) Navette estivale

Elle sera reconduite aux mêmes horaires que l'année passée.

f) Déploiement de la fibre

Mme le Maire indique avoir donné son accord pour l'implantation de supports à partir du 16/06/2025 dans les lieux-dits suivants : Lagarrigue, Route de Vabre, Puech-des-Ouilhes, Puechbroussou, La Vielle, La Frescaldie, Les Fontanelles, Les Coustilles, Le Bruel, Laveissière, Laval, Pierre Pose, Le Roucan.

Elle précise avoir alerté sur la situation à Laveissière / Le Bruel pour expliquer qu'une gaine a été passée lors des travaux d'enfouissement.

Elle rappelle toutefois que nous n'avons aucun moyen d'agir sur ce dossier au niveau de la commune.

Les conseillers s'accordent à dire que la situation se dégrade au niveau des connexions ADSL et téléphoniques. Des poteaux ont été déployés depuis longtemps mais la fibre n'a toujours pas été tendue (au Bourlès par exemple, hors territoire de la commune), certains poteaux ont été enlevés à la suite de travaux d'enfouissement (Verniols, Peyragude) et n'ont donc jamais été utilisés : la logique de déploiement est difficile à comprendre.

g) Marché « Tour Gourmand Lacs & Terroirs (TGLT) »

Pour faire suite à la présentation faite lors du dernier Conseil Municipal, Caroline BARRAL-AURATUS indique que nous avons reçu un courrier confirmant que ce marché organisé par la Région aura bien lieu sur la plage du Puech-des-Ouilhes. C'est une très bonne nouvelle ! Il conviendra de monter deux barnums, d'aider à l'implantation et de participer à l'accueil.

h) Travaux sur le passage à niveau au niveau de la maisonnette de Vabret

Les travaux vont être réalisés du 02 au 11/06/2025.

La route sera complètement barrée :

- Les poids lourds vont être déviés par Laroquebrou.
- Le trajet scolaire vers l'école de Lacapelle-Viescamp va être modifié. Les impacts potentiels sur le transport vers le collège vont également être vérifiés.

i) Vente de l'ancienne station de pompage à Jallès

Monsieur NICOLAUDIE a confirmé son souhait d'acheter ce bien en l'état, au prix de 15 000 € fixé lors d'un précédent Conseil Municipal. La commune a l'obligation au préalable de faire passer une entreprise pour qu'elle établisse différents diagnostics.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2025

Mme le Maire propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal : en effet, elle s'est aperçue que ce compte-rendu n'a pas été transmis aux conseillers parallèlement à l'envoi de la convocation.

3. Parcelle B 1143 (domaine privé de la commune) située à Puechbroussou

Ce sujet, relatif aux limites de propriété entre les parcelles de Monsieur MARTINHO, Monsieur GAMEL et la commune, a déjà été évoqué lors des Conseils Municipaux du 22/10/2024 et 20/02/2025.

Mme le Maire projette le plan en séance et apporte les précisions suivantes :

- Lors des opérations de régularisation, il est apparu que la terrasse de la propriété de Monsieur MARTINHO était pour partie sur le terrain communal. Monsieur MARTINHO a sollicité la mairie pour acquérir la surface correspondante.
- La portion de route passant devant les propriétés GAMEL et MARTINHO n'était pas intégrée à la voirie communale.

Après accord des conseillers municipaux au vu des diverses problématiques sur la parcelle B 1143, Mme le Maire a mandaté un géomètre afin de procéder à un arpentage. Celui-ci a été réalisé en mars 2025 : d'une seule parcelle (la B 1143), nous passons à 10 sous-parcelles sur le domaine privé de la commune.

Plusieurs délibérations sont à prendre afin de régulariser pleinement la situation.

a) Division de la parcelle B 1143 en 10 sous-parcelles et maintien dans le domaine privé de la commune

Vote :	Délibération DE_2025_22 : Modification de la parcelle B 1143 à Puechbroussou		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

b) Désaffectation et déclassement de la parcelle B 1793 (J)

Pour pouvoir céder une portion de terrain à Monsieur MARTINHO, il convient au préalable de procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle correspondante.

Vote :	Délibération DE_2025_23 : Désaffectation et déclassement de la parcelle B 1793 (J)		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

c) Désaffectation et déclassement de la parcelle B 1793 (J)

Mme le Maire explique que le prix de cession proposé a été établi après avoir pris l'avis du notaire et de deux géomètres. Il en est ressorti les points suivants :

- La cession à l'euro symbolique n'est pas possible car cela reviendrait à « brader » du terrain communal.
- De même, la cession au prix du terrain agricole serait trop basse.
- Un prix de 10€/m² serait trop élevé car il correspond plutôt au prix actuel pour un terrain non viabilisé.

Il est donc proposé un prix de 5€/m², soit 280 € pour les 56 m² de terrasse à régulariser.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vote :	Délibération DE_2025_24 : Cession de la parcelle B 1793 (J) à Monsieur MARTINHO		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

d) Classement et intégration de la parcelle B 1784 dans la voirie communale n°8

Au vu des explications précitées, Mme le Maire propose de sortir la parcelle B 1784 du domaine privé de la commune, de la reclasser dans le domaine public communal et de l'intégrer dans la VC n°8.

Vote :	Délibération DE_2025_25 : Classement et intégration de la parcelle B 1784 dans la voirie communale n°8		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

4. Parcelle AB 247 (domaine privé de la commune) située au Cassan

Comme vu en début de séance, ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

5. Création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Mme le Maire explique que cette délibération lui a été demandée par le Centre des Finances.

Hormis pour la secrétaire de mairie, les contrats des agents n'atteignent pas 35 heures par semaine.

Concernant les locations de salle par exemple, seules 16 heures annuelles sont intégrées pour l'agent concerné.

Or une location équivaut à environ 3 heures de travail (état de lieux entrée + sortie + ménage).

Au-delà de ces 16h00, les heures sont à rémunérer en heures complémentaires (jusqu'à atteindre le volume de 35 heures hebdomadaires) ou en heures supplémentaires (au-delà des 35 heures). Une autre possibilité est de proposer à l'agent de récupérer ou de rattraper des heures selon la situation.

La délibération proposée prévoit d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.). Elle couvre les différentes situations des agents de la commune et est nécessaire pour pouvoir procéder au paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires.

Vote :	Délibération DE_2025_26 : Création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

6. Dissolution de la caisse des écoles

Mme le Maire indique que le Centre de Gestion 15 nous conseille de clôturer cette caisse car il s'avère que le budget de l'école est intégré depuis de très nombreuses années directement au budget de la mairie. La caisse des écoles de notre commune apparaît toujours dans la base de données INSEE des établissements du Cantal : le Centre de Gestion 15 s'appuie sur cette base pour réaliser la campagne des données sociales. Une déclaration officielle sera faite pour indiquer que cette structure n'existe plus.

Vote :	Délibération DE_2025_34 : Dissolution de la caisse des écoles		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7. Attribution des subventions aux associations

Le détail des subventions apparaissait précédemment dans le document du budget.

Il est à présent nécessaire de prendre une délibération spécifique : celle-ci est affichée en séance.

Elle intègre les subventions de fonctionnement convenues lors du vote du budget :

Nom de l'association	Subvention accordée pour 2025
Association des Parents d'Elèves (Ecole de Lacapelle-Viescamp)	1 500,00 €
Union Sportive Cère et Landes	1 500,00 €
Club Nautique du Pays d'Aurillac	1 200,00 €
Comité d'animation « Les Bancal'iès »	1 000,00 €
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	500,00 €
Association Communale de Chasse Agréée	500,00 €
Association « Les Cantalous pain's »	500,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	300,00 €
COMICE Agricole de Laroquebrou	100,00 €
Association des Donneurs de Sang	100,00 €
Association des Sapeurs-Pompiers de Laroquebrou	100,00 €

Il est rappelé que ces montants seront versés sous réserve que le(la) Président(e) de l'association transmette sa demande au plus tôt à la Mairie, accompagnée des statuts, du bilan financier, du rapport d'activité et du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.

Caroline BARRAL-AURATUS et Annelise MICHEL-GAGNAIRE s'interrogent concernant la subvention exceptionnelle qui avait été décidée pour le club de rugby. Mme le Maire confirme que cette subvention exceptionnelle (votée en 2024 avec un paiement en 2025) a déjà donné lieu à une délibération : il n'est de fait pas nécessaire de la reprendre.

Vote :	Délibération DE_2025_28 : Répartition des subventions aux associations pour 2025		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Fonds Cantal Solidaire 2025-2027

Mme le Maire rappelle qu'une demande de Fonds Cantal Solidaire avait été déposée pour les travaux de voirie de Peyragude et pour la traversée du Bourg.

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue ce mardi 13/05/2025 après-midi, toutes les demandes de Fonds Cantal Solidaire ont été présentées en pré-projet à Monsieur FAURE. Un premier retour a été fait à Mme le Maire : il lui a été demandé de revoir notre dossier à la baisse. Elle propose, de fait, de ne maintenir la demande que pour l'aménagement de la RD 18 en traverse du Bourg.

La Commission Travaux s'est réunie le 25/04/2025 : le plan papier des travaux envisagés pour la traversée du Bourg est présenté en séance.

Le premier devis établi par l'entreprise Colas est projeté en séance : il s'élève à près de 70 000 € HT.

L'entreprise Eurovia va également être sollicitée.

S'en suivent des échanges entre les conseillers concernant les zones où il est préférable de mettre des caniveaux, des bordures, etc. Il en ressort le souhait d'un revêtement naturel en herbe aux endroits où il n'y aura pas les trottoirs pris en charge par Aurillac Agglo dans le cadre du Sentier du Tour du Lac. Chacun s'accorde également à dire qu'il convient de solliciter des experts pour définir plus précisément les aménagements à mener.

Dans l'immédiat, s'agissant de la demande de subvention Fonds Cantal Solidaire, Mme le Maire propose d'utiliser le premier devis établi par l'entreprise Colas, avec le plan de financement prévisionnel ci-après :

Nature	Taux (%)	Participation mairie HT
FCS	30,00	20 796,45
Autofinancement	70,00	48 525,05
TOTAL	100,00	69 321,50

Vote :

Délibération DE_2025_29 : Demande de subvention FCS 2025-2027 - Aménagement de la RD 18 en traverse du Bourg -		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Jacqueline BOULANGE profite de cet échange pour souligner la dangerosité du virage situé avant le Pont de la Marie depuis la réalisation des travaux pour le Sentier du Tour du Lac. Mme le Maire confirme avoir évoqué ce point avec Aurillac Agglo : l'aménagement n'est pas terminé et des travaux de sécurisation sont bien prévus.

9. TAP : Tarification et autorisation de signature des conventions

Mme le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 20/02/2025 :

- Suppression au 01/09/2025 du fonds d'amorçage de 50 € par an et par enfant pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Choix des enseignantes, dans l'intérêt de l'enfant, de rester sur la semaine à 4,5 jours (et non 4 jours).

Compte tenu de ces éléments et de la volonté de maintenir des activités culturelles et sportives de qualité à destination des enfants, Mme le Maire propose de demander aux parents une participation annuelle de 50 € par enfant. Les TAP étant répartis en 5 périodes, il est convenu que le paiement se fera en 5 fois pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote :

Délibération DE_2025_30 : Tarif communal des TAP pour l'année scolaire 2025-2026		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

10. Décisions modificatives budgétaires en investissement

a) Opération 42 « Camping du Puech-des-Ouilhes »

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur l'opération 42 afin de pouvoir payer la facture de l'entreprise Charles CHARPENTE (travaux de rénovation des toitures des huttes et des sanitaires). La différence par rapport au devis tient au fait que de la TVA à 10% avait été mise sur certaines lignes alors que la TVA applicable pour la commune est de 20%, d'où une insuffisance budgétaire de 260 €.

Il est proposé de réduire le budget affecté à l'opération 34 « Chemins de randonnée » de 260 € et d'affecter cette somme à l'opération 42.

Vote :

Délibération DE_2025_31 : Décision modificative n°1		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

b) Opération 39 « Travaux syndicat électrique (SDEC) »

Mme le Maire indique que la Trésorerie a demandé l'utilisation d'un compte comptable autre que le 2041582 pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Peyragude.

Un projet de délibération a été préparé : Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que s'agissant de mouvements comptables au sein d'un même code d'opération, celle-ci n'est a priori pas nécessaire.

11. Marché des producteurs locaux : saison 2025

La Commission Marché s'est réunie et propose de maintenir les mêmes tarifs que l'année dernière.

Jacqueline BOULANGE rappelle en séance les tarifs appliqués :

- 10 € pour les stands proposant des plats cuisinés et boissons (branchement compris),
- 5 € pour les stands proposant des produits alimentaires (branchement compris),
- 3 € pour les stands proposant des produits artisanaux (branchement compris),
- 1 € pour les stands associatifs (branchement compris),
- 2 € pour la surconsommation d'électricité (rôtissoire, crêpière, plaque de cuisson, etc.).

Le marché estival se tiendra au Puech-des-Ouilhes sur la période du 03/07 au 28/08/2025, de 18h00 à 22h00.

Caroline BARRAL-AURATUS détaille la liste des producteurs ayant confirmé leur participation.

Une intervention de Groupama est prévue le 14 ou 21/08/2025.

Un échange s'ensuit concernant ce que les ados vont proposer : pain, pâtisseries, etc. Le four de Laguinie sera testé dimanche prochain : il faut des fagots pour l'allumer et un temps de chauffe conséquent. Même s'ils seront aidés par des bénévoles, faire du pain toutes les semaines constituera une charge importante pour les ados. Auront-ils la possibilité de proposer également des pâtisseries ? Une réunion sera programmée début juin pour échanger avec eux et savoir ce qu'ils prévoient.

Jean-Paul TROUPEL précise que le four de Laguinie a été vraiment très bien rénové.

Vote :

Délibération DE_2025_32 : Marché des producteurs locaux - Saison 2025		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

12. Camping municipal : saison 2025

Mme le Maire souhaite que l'ouverture du camping municipal puisse se faire le 1^{er} juillet.

Il faut que la Commission de Sécurité passe au préalable.

Jacqueline BOULANGE accepte de s'occuper du camping municipal cette année encore.

Mme le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2023.

Jacqueline BOULANGE précise qu'il conviendrait d'acheter un adaptateur de prise pour camping-car car nous n'en avons pas alors que nous le proposons dans les tarifs. Peut-être faudrait-il voir également la possibilité d'accepter les paiements par carte bancaire ?

Mme le Maire précise qu'il convient de prévoir la mise à disposition du téléphone pour Jacqueline BOULANGE, l'installation de la banderole, etc.

A priori, la taxe de séjour n'a pas été modifiée par Aurillac Agglo mais ce point reste à vérifier.

Nature	Tarif par nuitée ⁽¹⁾
Emplacement (<i>tente, caravane ou camping-car</i>)	6,00 euros
Adulte (<i>à partir de 13 ans</i>)	3,00 euros
Enfant (<i>de 0 à 12 ans</i>)	1,00 euro
Animal	1,00 euro
Branchement électrique	1,50 euros
Douche seule	3,00 euros
Véhicule supplémentaire	3,00 euros
Caution pour prêt de l'adaptateur prise camping-car	20,00 euros
Taxe de séjour (<i>personne de 18 ans et plus</i>)	0,22 euro
Réduction ⁽²⁾ "Groupe" : 11 personnes et plus	Réduction de 10 % sur la totalité de la facture
Réduction ⁽²⁾ "Séjour long" : à partir du 15 ^{ème} jour ⁽³⁾	Réduction de 25 % sur la totalité des prestations sur la 3 ^{ème} semaine à compter du 15 ^{ème} (hors taxe de séjour) ⁽³⁾
<i>⁽¹⁾ Arrivée à partir de midi et départ avant midi.</i>	
<i>⁽²⁾ Les 2 types de réduction ne sont pas cumulables (application de la réduction la plus avantageuse).</i>	
<i>⁽³⁾ La réduction "Séjour long" s'applique sur la 3^{ème} semaine. Au-delà, la facturation reprend sur les tarifs pleins.</i>	
Jeton pour la borne camping-car (100 litres d'eau ou 1 heure d'électricité)	3,50 euros

Vote :

Délibération DE_2025_33 : Camping municipal - Saison 2025		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

13.Aménagement : traversée du Bourg

Ce point prévu à l'ordre du jour a déjà été traité au point 8.

14.Présentation du schéma des mobilités d'Aurillac Agglo

Mme le Maire explique qu'une réunion s'est tenue à Ytrac début avril.

La mobilité quotidienne « Travail <> Domicile » concerne plus particulièrement les communes qui sont dans la 1^{ère} couronne : il est prévu l'aménagement de voies vertes.

Le projet a été présenté, la semaine dernière, lors de la Commission Transports d'Aurillac Agglo.

15.Questions diverses

En l'absence de question, la séance est levée à 22h50.